

**Cahier des charges pour les enseignants
chargés de l'accueil et de l'accompagnement
des étudiants inscrits en M1 MEEF premier degré
durant leur stage d'observation et de pratique accompagnée**

Le stage des étudiants de première année de master MEEF prend la forme d'un stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire. Il contribue à la formation et permet une entrée progressive dans le métier. Il donne lieu à un temps de préparation à l'ESPÉ, une phase d'accompagnement par le professeur d'école chargé de l'accueil et par les formateurs de l'ESPÉ, une phase d'exploitation et d'analyse réflexive (Arrêté du 27 août 2013).

Le stage s'inscrit dans une double dynamique de professionnalisation et de préparation au concours de recrutement. Il participe à l'acquisition progressive des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du référentiel paru au JO n°165 du 10 juillet 2013 (BO n° 30 du 25 juillet 2013).

Le stage d'observation et de pratique accompagnée porte sur l'étude et la mise en œuvre des conditions d'apprentissage des élèves (conception des enseignements, évaluation des acquis, prise en compte de la diversité des élèves) et sur la construction de la polyvalence du professeur d'école.

Calendrier du stage 2017-2018

Le stage se déroule en deux sessions dans la même classe.

- Première session (stage massé de 2 semaines) : du **jeudi 9 novembre 2017 au mercredi 22 novembre 2017 inclus**.
- Deuxième session (stage filé de 2 jours par semaine pendant 7 semaines) : du **lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 mars 2018**.

Pour les étudiants de Chambéry et les étudiants de Valence, le stage filé se déroule les lundis et mardis.

Pour les étudiants de Grenoble, le stage filé se déroule en 2 cohortes : soit les lundis et mardis, soit les jeudis et vendredis.

Chambéry, Valence Grenoble Cohorte A	Grenoble Cohorte B
lundi 22/01 et mardi 23/01	jeudi 25/01 et vendredi 26/01
lundi 29/01 et mardi 30/01	jeudi 01/02 et vendredi 02/02
lundi 05/02 et mardi 06/02	jeudi 08/02 et vendredi 09/02
lundi 26/02 et mardi 27/02	jeudi 01/03 et vendredi 02/03
lundi 05/03 et mardi 06/03	jeudi 08/03 et vendredi 09/03
lundi 12/03 et mardi 13/03	jeudi 15/03 et vendredi 16/03
lundi 19/03 et mardi 20/03	jeudi 22/03 et vendredi 23/03

Rôles et missions de l'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement d'étudiants en stage

L'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement reçoit un binôme d'étudiants ayant choisi la même discipline d'option au Concours de Recrutement des Professeurs d'École (CRPE). Le stage se déroule dans un premier temps en observation puis en pratique accompagnée.

L'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement accueille les étudiants, les conseille, les aide à ajuster leur positionnement et participe à leur évaluation selon les modalités arrêtées par l'ESPÉ et présentées en annexe. À cette fin, il participe aux échanges d'informations et au suivi mis en place par l'ESPÉ.

Au cours de ce stage, chaque étudiant (seul ou avec son binôme) doit mettre en œuvre une séquence ou un dispositif (5 à 7 séances) qui figurera dans son dossier support de l'épreuve 1 d'admission du CRPE (discipline choisie par l'étudiant parmi : sciences ou technologie, histoire, géographie, enseignement moral et civique, histoire des arts, arts visuels ou éducation musicale) et recueillir les documents nécessaires à sa présentation et à son analyse (enregistrements, photocopies de productions d'élèves, photos des affichages et des tableaux...).

Modalités d'intervention de l'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement d'étudiants en stage

L'enseignant chargé de l'accueil et de l'accompagnement sensibilise les étudiants aux enjeux et à la mise en œuvre des programmes, des référentiels et des textes institutionnels. Il leur permet d'observer des séquences et de les situer dans la progression annuelle. Il explicite les éléments utiles à la compréhension des choix effectués.

Il accompagne les étudiants, dans la prise en charge, en sa présence et sous sa responsabilité, d'une partie significative des séances au regard de la durée totale du stage :

- Première session (stage massé) : il permet à chaque étudiant du binôme de prendre progressivement en charge des enseignements – d'abord une séance par jour dans une discipline (français ou mathématique ou discipline d'option de l'étudiant) puis, il incite les étudiants à allonger leur temps de conduite de la classe et à ne pas s'en tenir à une seule discipline.
- Deuxième session (stage filé) : il réaffirme ces exigences mais au travers de séquences, en élargissant le champ des disciplines abordées (EPS et éventuellement autres disciplines) et jusqu'à la conduite d'au moins une demi-journée de classe en continu par chaque étudiant.

Il aide les étudiants à concevoir, mettre en œuvre et analyser des séances puis des séquences : préparation, mise en œuvre, bilan. Il veille à la faisabilité des séquences conçues par les étudiants (de leur mise en œuvre à leur évaluation).

Il aide chaque étudiant à :

- ajuster sa posture d'enseignant et à s'engager dans une analyse critique de sa pratique ;
- situer la fonction enseignante au-delà du strict cadre d'une classe ;
- percevoir l'importance du travail des équipes pédagogiques ou éducatives.

Il fait découvrir à l'étudiant, en partie et autant que possible :

- les documents utiles à la compréhension du contexte et des choix de l'école (projet d'école, règlement intérieur, circulaire de rentrée, etc.) ;
- les réunions statutaires : conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège ;
- le cas échéant les dispositifs spécifiques (« plus de maîtres que de classes », scolarisation des moins de trois ans, accompagnement éducatif, PPRE, PPS, PAI, PAP, etc.) ;
- les activités pédagogiques complémentaires ;
- les relations avec les familles, les usagers et partenaires de l'école.

Cas particulier des étudiants MEEF 1 en contrat EAP (emploi avenir professeur) dans une école

Toutes les heures de stage effectuées dans le cadre du MEEF1 sont incluses dans le contrat EAP de l'étudiant qui doit à l'école 12 heures de présence hebdomadaire.



Cas 1 : l'étudiant est EAP en école primaire ou élémentaire.

L'étudiant MEEF1 effectue son stage de pratique accompagnée avec un professeur d'école d'élémentaire identifié par l'IEN dans l'école où l'étudiant MEEF1 remplit son contrat.

Cas 2 : l'étudiant est EAP en maternelle.

L'étudiant MEEF1 effectue :

- son stage groupé de pratique accompagnée avec un professeur d'école identifié par l'IEN dans l'école élémentaire de secteur ;
- son stage filé de pratique accompagnée **obligatoirement** avec un professeur d'école identifié par l'IEN, dans l'école maternelle où il remplit son contrat EAP.

À noter : le maître d'accueil du stage filé reste le même que celui qui a été choisi pour le stage d'observation en maternelle (UE M1.2 Maternelle) qui lui aussi intègre le service dû par l'étudiant MEEF1 en contrat EAP.

Annexe A

Évaluation du stage de M1 MEEF-PE

Conformément au règlement d'examen Master MEEF-PE, l'UE 208 « Conception et mise en œuvre de l'enseignement » ne peut être validée si le stage n'est pas validé.

La validation du stage prend appui sur une grille d'évaluation renseignée par l'étudiant, le maître d'accueil et l'IEN.

Grille d'évaluation du stage de M1 MEEF-PE

À l'issue de chaque période de stage, le maître d'accueil porte une appréciation sur chacune des compétences suivantes :

1. **Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école** : respect du cadre réglementaire de l'école, ponctualité, assiduité, respect des valeurs de la république (exemplarité, sérieux, ...).
2. **Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques** : posture enseignante adaptée (autorité, relation de confiance et de bienveillance envers les élèves).
3. **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves** : il s'agit d'une compétence en cours d'acquisition qu'il convient d'évaluer au regard des attentes liées à des étudiants de niveau M1
4. **Maîtriser la langue française à des fins de communication** : langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
5. **S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel** (seul ou avec le maître de stage) : réflexion sur sa pratique, prise en compte des conseils, et remédiation lors de ses interventions ultérieures.

À l'issue de la 2^e période de stage, le maître d'accueil rédige une courte synthèse sur laquelle s'appuiera l'université pour valider ou non le stage.

L'inspecteur de l'éducation nationale peut accompagner cette phase d'évaluation. Il transmet le document accompagné de son avis en fin de stage à l'ESPÉ.

Modalités de l'évaluation et de transmission des documents

Le document d'évaluation comportant une partie « Synthèse » (annexe B) et une partie « Dossier » (annexe C) est transmis par l'ESPÉ à l'étudiant sous un format ouvert (Word par exemple).

- Pour le **mercredi 28 mars 2018**, l'étudiant renseigne dans la partie « Dossier » (annexe C) les rubriques qui le concernent et transmet le fichier numérique à son maître d'accueil.
NB : L'étudiant emploi d'avenir professeur doit adapter le document à sa situation particulière de stage.
- Pour le **mercredi 4 avril 2018**, le maître d'accueil renseigne dans la partie « Dossier » (annexe C) les rubriques qui le concernent et apporte des éléments d'appréciation dans la partie « Synthèse » (annexe B). **Il transmet le fichier numérique à son IEN.**
- Pour le **mercredi 28 avril 2018**, l'IEN formule ses avis et remarques et atteste de la durée du stage. Il transmet la version numérique, format PDF, au service de scolarité de l'antenne ESPÉ de formation.
 - o Grenoble : espe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr
 - o Chambéry : espe-scolarite-chambery@univ-grenoble-alpes.fr
 - o Valence : espe-scolarite-valence@univ-grenoble-alpes.fr

L'étudiant atteste de la prise de connaissance de l'ensemble (synthèse et dossier) après retour du document à l'ESPÉ.

Annexe B

Évaluation du stage de M1 MEEF-PE : SYNTHÈSE

NOM et Prénom de l'étudiant :	
<i>Première période</i>	<i>Seconde période</i>
NOM et Prénom du maître d'accueil :	NOM et Prénom du maître d'accueil :
École :	École :
Classe :	Classe :

1. Appréciation du maître d'accueil (sur l'ensemble du stage) au regard des compétences du référentiel

- **Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école :**
 période 1 :
 période 2 :
- **Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**
 période 1 :
 période 2 :
- **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**
 période 1 :
 période 2 :
- **Maîtriser la langue française à des fins de communication**
 période 1 :
 période 2 :
- **S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**
 période 1 :
 période 2 :
- **Avis de synthèse du maître d'accueil (à l'issue de la seconde période de stage)**

Date :

Signature du maître d'accueil

2. Avis et remarques de l'IEN

.....

3. Durée du stage

L'IEN atteste de la durée globale du stage (y compris le temps d'observation ou de pratique accompagnée avec d'autres enseignants de l'école) : OUI NON
 (si non, préciser la durée réelle du stage et les raisons qui ont conduit à une durée réduite)

Date :

Signature de l'IEN

À retourner au bureau de scolarité MEEF-PE de l'antenne ESPE

Signature de l'étudiant qui atteste de la prise de connaissance de l'ensemble du document :

Date

Signature

Annexe C

Évaluation du stage de M1 MEEF : DOSSIER

NOM et Prénom de l'étudiant :

I) Partie à renseigner par l'étudiant

a) Séances mises en œuvre par l'étudiant au cours de la première période du stage

<i>Partie à renseigner par l'étudiant</i>			<i>Visa du maitre d'accueil</i>
Thème, domaine, discipline	intitulé	durée	

b) Séances mises en œuvre par l'étudiant au cours de la seconde session du stage

<i>Partie à renseigner par l'étudiant</i>			<i>Visa du maitre d'accueil</i>
Thème, domaine, discipline	intitulé	durée	

c) Bilan de l'étudiant au regard des compétences principalement visées par le stage

II) Partie à renseigner par le maitre d'accueil

a) La manière dont a été organisé le travail en commun de l'étudiant et du maitre d'accueil

Ce paragraphe indiquera notamment le déroulement du stage, les rencontres communes de travail et de préparation, ainsi que la manière dont l'étudiant a été amené à prendre progressivement son autonomie dans la préparation des cours, des travaux des élèves, ...

b) Les principaux conseils dont l'étudiant a bénéficié.

c) Remarques éventuelles du tuteur sur la description faite par l'étudiant en partie I) et sur son implication au cours du stage